

# LE ROUSSILLON

PARAÎSSANT TOUS LES JOURS, EXCÉPTE LE DIMANCHE



ABONNEMENTS	DEPARTEMENT et DÉPÔTS LIMITROPHES	LES AUTRES DÉPARTEMENTS	ESPAGNE
Trois mois . . . . .	6 fr.	8 fr.	9 fr.
Six mois . . . . .	12 —	15 —	16 —
Un an . . . . .	20 —	28 —	30 —

PERPIGNAN  
16 OCTOBRE 1889.

## LE TRIOMPHE DE LA JUIVERIE

« J'appelle juif, dit Toussenel, celui qui ne travaille pas et qui vit du travail des autres... » Ce n'est ni la faute de Toussenel ni la nôtre, si beaucoup de gens se trouvent dans ce cas, appartiennent en même temps à la race qui personifie la grande exploitation européenne.

On s'imagine, par exemple, que Constans a fait les élections. Les élections ont été faites par les Rothschild; ceux-ci, après les scandales de l'affaire des cuivres et du Comptoir d'Escompte, avaient absolument besoin d'une majorité opportuniste, qui passât l'éponge sur leurs méfaits financiers.

Elle leur était également nécessaire pour le vote de l'emprunt de deux milliards qui se barbote dans l'ombre des conciliabules de l'Elysée, et dont l'émission leur sera naturellement confiée. Car, dès qu'un peu d'argent apparaît en France, les Rothschild étendent leurs griffes pour se saisir du magot. L'Exposition a versé environ un milliard et demi dans les caisses du commerce parisien. Immédiatement, la tribu rothschildienne s'est demandé comment elle ferait passer tous ces millions de nos poches dans ses coffres. Et comme elle n'ose pas encore nous les prendre de force — ce qui viendra, n'en doutez pas — elle s'est décidée à nous les emprunter.

Mais pour obtenir du gouvernement le droit de se faire servir cet énorme morceau, la maison de la rue Laffitte a dû naturellement ouvrir ses tiroirs à Constans, qui s'est empressé d'y puiser les trois millions indispensables pour le succès de ses opérations électorales.

Cette avance de fonds remboursables sur la laine des contribuables, a été consentie moyennant certaines conditions dont la première est la nomination de M. Léon Say, soit comme ministre des finances, soit comme président de la Chambre.

Ce financier qui, personne ne l'ignore, est le factotum des Rothschild, ne s'est pas amusé à abandonner sans motif son fauteuil de sénateur pour un siège de député. On ne dépouille pas ainsi pour rien la pourpre de membre de la Haute-Cour. Cette migration est le résultat d'un traité signé entre la rothschilderie et Constans qui, pas plus tard qu'hier, a fait mander à l'Elysée, par l'innocent Carnot, le nouvel élu du suffrage universel.

Pour cette année seulement, les Rothschild ont fait venir des provinces danubiennes plus de trente-cinq mille juifs, qu'ils ont casés dans une foule de petits emplois, et fait presque séance tenante naturaliser Français, bien que les dix-neuf vingtièmes de ces immigrants ne connaissent pas un mot de notre langue. Mais il fallait le secours exotique de ces dépenaillés pour que le gouvernement obtint la majorité à Paris. On leur a donc immédiatement accordé les droits civi-

ques que Léon Say et ses compagnons nous ont retirés au général Boulanger, à Dillon et à moi, si bien que ces mendiants danubiens sont devenus électeurs quand nous, Français, nous avons cessé de l'être.

Cependant Constans, à qui le seul espoir d'un pot-de-vin fait perdre absolument la tête, a, en outre, promis aux Rothschild toute sa protection pour le succès de l'emprunt italien, dont ils sont chargés en collaboration avec le juif prussien Bleischroeder, qui est le de Moltke financier de Bismarck. L'Italie a besoin d'argent pour armer contre nous, et le patriote Constans se charge de le lui procurer.

On voit qu'en versant trois millions pour faire échouer nos candidats, la maison Rothschild s'est encore livrée à une brillante opération. C'est pour faire tomber un milliard et demi dans son escarcelle que nous aurons bâti la tour Eiffel et la galerie des Machines. L'affaire des cuivres, qui lui aurait en bonne justice coûté près de cinq cents millions, sera enterrée, et Léon Say sera installé au ministère ou à la présidence de la Chambre comme une machine à drainer les ressources du pays dans l'estomac de ce monstre qui va rendre en Allemagne toutes les sommes qu'il absorbe chez nous.

Constans qui, en sa qualité de bandit cosmopolite, ne connaît ni patrie ni frontière, s'inquiète fort peu des orages que cette abominable exploitation de tout un peuple par une bande d'étrangers, finira par accumuler à l'horizon. Mais nous ne craignons pas de le dire aux hommes politiques sérieux, s'il en reste encore en France : « Prenez garde ! Tout cela pourrait bien, comme en Russie, comme en Hongrie, comme en Algérie et comme en Autriche, finir par un effroyable mouvement antisémite. »

(*L'Intransigeant*). — Henri ROCHEFORT.

## A L'INDÉPENDANT.

L'Indépendant d'hier ayant terminé la polémique par un éclatant aveu d'impuissance, il reste démontré que les faits affirmés par le Roussillon, étaient la reproduction exacte de la vérité; vérité contre laquelle n'ont pu protester

ni M. le Préfet,  
ni M. Niort,  
ni M. Triquère.

L'élection de M. Rolland est donc entachée d'ilégalités, de pression, de manœuvres honteuses.

Nous n'avons jamais voulu démontrer autre chose. — A. D.

## ATTENDRISSEMENT ET LARMES

L'Indépendant d'hier a extrait de la République française un superbe article que nous nous reprocherions de ne pas signaler à nos lecteurs. Il s'agit de l'inauguration à Epineuse de la pyramide

BUREAUX :  
RUE DES TROIS-ROIS, 1, A PERPIGNAN

Adresser à M. CH. LATROBE tout ce qui concerne la rédaction et l'administration

RECLAMES . . . . .	la ligne	fr. 50
ANNONCES . . . . .	—	25
ANNONCES JUDICIAIRES . . . . .	—	20

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.

destinée à marquer la place où descendit le ballon de Gambetta. La République française s'emballe. Rien de plus touchant, paraît-il, que le souvenir de ce ballon. Le légendaire : « C'était une belle cérémonie. Le capitaine de pompiers lui-même pleurait dans son casque » est dépassé de plusieurs coudées.

Qu'en juge :

« Les discours qui ont été prononcés dans ce cadre champêtre, on les lira plus loin ; mais ce qu'on ne retrouvera pas ici, c'est l'ardeur patriotique de cette foule villageoise, sa sincérité, son émotion débordante, les yeux humides de toutes parts et le capitaine de gendarmerie essayant lui-même les larmes qu'il ne pouvait plus maîtriser... »

Il est vraiment fâcheux, en effet, qu'on ne retrouve pas dans l'Indépendant, rédacteur de la République Française, cet excellent capitaine de gendarmerie qui ne peut plus maîtriser ses larmes et les essuie lui-même.

Voilà le comble de l'attendrissement. En temps normal, c'est Pandore qui épouse les larmes de son supérieur, mais dans les minutes d'émotion inexprimable, le capitaine opère lui-même. Brave cœur !

Et ce n'est pas seulement le capitaine qui n'est pas seulement le capitaine lui-même, remué jusqu'au fond du cœur ! Oui, lui-même ! Et son émotion lui a arraché cette phrase sublime : « Oui la République est le couronnement de la Révolution Française, mais elle a paru descendre au sein des campagnes du ballon Gambetta ! »

Ceux qui ne savaient pas encore d'où viennent la troisième République sont maintenant fixés. Elle est descendue au sein des campagnes du ballon Gambetta. On peut en croire M. Spuller, il y était. Et la preuve, c'est qu'il en pleure encore lui-même !

Puissent ces torrents de larmes de gendarmes et de badois attendrir les coeurs réactionnaires.

A. RAYMOND.

servateur que d'un très petit nombre de voix. C'est ainsi qu'à Caudebec (Seine-Inférieure), M. Mire, conservateur, n'est battu que par 85 voix. A Guerche, M. Dechez, conservateur, est battu par 63 voix.

## A propos d'une inauguration.

Chacun sait comment, en 1870, Gambetta quitta Paris en ballon, avec son ami Spuller.

L'Alsace ou tout au moins la Lorraine ont payé le voyage.

Les péripéties de cette course aérienne à bord de l'Armand-Barbès, ont été maintes fois racontées et vont l'être encore par Spuller lui-même.

Le 13 octobre 1889, a eu lieu, en effet, dans un petit village de l'Oise, à Epineuse, près de Clermont, l'inauguration d'un monument destiné à transmettre aux générations futures le souvenir de la chute, dans un bois voisin, de l'aérostat poursuivi par les cavaliers prussiens.

Au premier rang, parmi les héros du jour, sera Nicolas Dubus, jadis cultivateur, aujourd'hui juge de paix et décoré.

Très connu dans l'Oise, Nicolas Dubus est digne d'une notoriété plus grande.

Il est un exemple vivant, il est l'incarnation des hontes du régime que nous subissons.

En 1870, Nicolas Dubus était cultivateur à Epineuse.

Bien qu'il ignorât les éléments de la langue française et que son orthographe fût d'une rare indépendance, il était maire de sa commune.

C'est donc à lui tout naturellement que s'adresseront, après leur descente involontaire, Gambetta et Spuller pour échapper à l'ennemi.

Nicolas Dubus attela une voiture et conduisit ses amis à Epineuse où ils arrivèrent sains et saufs, grâce à la présence d'esprit de quelques habitants de Clermont, qui dépitèrent à temps les dragons allemands.

Dubus conçut quelque vanité de sa conduite. Puis Gambetta étant devenu tout puissant, il voulut en tirer honneur et profit.

Il sollicita la croix des braves. On la lui promit, et sur cette parole il se tint pour chevalier et arbora le ruban rouge.

Cependant l'Officiel restait muet. Ce silence se prolongea, Nicolas Dubus fut invité par le parquet de Clermont à régulariser sa situation. C'est ce qu'attendait le madré personnage. Il avait en foi dans la parole du grand homme. Pouvait-on le laisser tomber sous le ridicule, poursuivre même ?

L'Officiel parla enfin. — Nicolas Dubus est chevalier de la Légion d'honneur.

A quelque temps de là eurent lieu des élections municipales.

Les électeurs d'Epineuse, qui aimaient peu Nicolas, étaient surpris du nombre considérable de suffrages qu'il obtenait cependant à chaque renouvellement du conseil.

Un gars du pays, avec quelques amis, résolut d'en avoir le cœur net.

Le jour des élections étant arrivé, il déposa dans l'urne un bulletin d'où le nom de Dubus était exclu et qui portait, à la partie repliée du verso un signe apparent.

L'heure du dépouillement réunit les conjurés. Nicolas Dubus, qui procède à l'opération, s'est barricadé derrière la table, malgré les protestations.

Il est censé lire les bulletins, qu'il jette ensuite au fond de son chapeau.

Son nom revient sans cesse, et il l'appelle encore lorsqu'il est subitement interpellé et mis en demeure de montrer le bulletin qu'il tient à la main.

Refus énergique de Nicolas Dubus, qui se fâche et emporte chez lui tous les bulletins.

Le conseil de préfecture de l'Oise fut saisi d'une protestation.

Il tira Dubus d'affaire en déclarant que les faits invoqués n'étaient pas suffisamment établis pour entraîner l'annulation des opérations électorales.

Vous pensez peut-être que notre homme se tint coi à la suite de cette mésaventure.

En quoi vous vous tromperiez.

Nicolas Dubus, qui ne sait ni le français ni l'orthographe. Nicolas Dubus, qui ne sait, n'a jamais étudié les lois, a quitté la charrue pour le Code.

Il est juge de paix dans l'Oise, à quinze lieues de Paris, depuis huit ans. Après avoir étonné les populations du canton de Crépy-en-Valois il est maintenant le Salomon de la ville de Mouy.

Coiffé d'une toque, il émaille, du haut de son siège — son langage judiciaire des termes les plus surprenants et parle gravement de l'usufruit et de la surlocation.

D'ailleurs, il est dispensé d'habiter sa résidence et demeure à Clermont. Pour voir ce juge d'occasion, en dehors de l'audience, ses justiciables doivent faire le voyage.

Les naifs ont cru, l'an dernier, que le scandale d'un tel choix allait cesser.

Il advint en effet à Nicolas Dubus des ennuis en justice.

Dans un débat d'intérêt privé, il produisit à son avantage des pièces portant des signatures dont la sincérité fut de suite énergiquement méconnue par ceux à qui il les opposait.

Une enquête habilement menée par un magistrat de Clermont confondit Nicolas Dubus, et une procédure de faux fut introduite devant le tribunal.

Nicolas Dubus fut terrifié cette fois. Il renonça à ses actes dont il reconnut la nullité, restituée des revenus de trente ans qu'il s'était indûment appropriés et paya tous les frais du procès.

Voilà un homme qui, sous la République, a été nommé, et maintenu juge de paix.

C'est une des gloires du parti dans l'Oise. Spuller et sa séquelle l'embrassent aujourd'hui.

(L'Autorité).

## La gratuité de l'enseignement.

Le Bulletin de l'Œuvre des Ecoles chrétiennes du diocèse de Cambrai publie sur cette question, toujours d'actualité, une intéressante statistique :

« Par le tableau officiel publié dans le courant du mois d'août, il a été constaté que les 22 écoles laïques et communales de garçons de la ville de Lille avaient occasionné, en 1889, une dépense de 237.685 francs pour 5.506 élèves, tandis que les mêmes écoles ne coûtaient, en 1880, que 190.880 francs pour 4.666 élèves.

« Ce qui fait pour 1889, 46.805 francs en plus, avec 660 élèves en moins — soit en réalité, en tenant compte des proportions, 75.145 en plus en 1889 qu'en 1880.

« En sorte qu'un élève qui ne coûtait à la ville de Lille, avant les laïcisations que 29 fr. 52 cent, coûte, aujourd'hui que les laïcisations sont opérées, 43 fr. 16 cent.

« La prétendue gratuité a donc amené pour la ville une dépense en plus par élève de 13 fr. 61 et au total de 75.145 francs.

« Ce qui se passe à Lille, sous le régime de la soi-disant gratuité, se passe d'ailleurs partout.

« Avant l'inauguration de ce régime, on dépensait 56 millions par an pour l'enseignement primaire ; aujourd'hui les dépenses montent, de l'avis même du ministre, à 173 millions et bientôt, lorsque les lois nouvelles auront été appliquées partout, elles s'élèveront à 250 millions. C'est M. Léon Say, sénateur républicain, qui l'a déclaré lui-même au nom de la commission du budget, ajoutant que si on ne réformait le système, il faudrait créer des impôts nouveaux.

Voilà une gratuité qui coûte cher au pays, c'est-à-dire aux contribuables, aux pauvres comme aux riches, à ceux qui n'ont pas d'enfants comme à ceux qui en ont, à quiconque respire l'air de la France.

« La gratuité, aussi bien que la neutralité, est donc un mot trompeur qui ne sert qu'à voiler la guerre à Dieu et aux instituteurs congréganistes. »

Il serait bien désirable que toute localité à qui la laïcisation a imposé des écoles monumentales et coûteuses, fit le calcul qui a été établi pour Lille. Certainement les conclusions seraient les mêmes ; mais ce n'est que par la surabondance des preuves qu'on finira par convaincre complètement l'opinion publique et qu'on la déterminera à résister plus énergiquement encore qu'elle ne l'a fait à ce que le gouvernement continue plus longtemps une expérience ruineuse et sans profit pour l'instruction populaire.

## Péché de jeunesse.

Nous croyons devoir reproduire dans nos colonnes l'énergique conclusion d'un petit volume intitulé la *Lutte électorale*, et dans lequel l'auteur fait un tableau des plus saisissants de la pression administrative exercée à tous les degrés de l'échelle au cours de la campagne.

Citons auparavant, ces quelques lignes où l'écrivain énumère les différents auxiliaires de l'armée de fonctionnaires dont le préfet est le général :

« En dehors des fonctionnaires dont l'administration exige à tout prix l'absolu concours, comprenez, si vous pouvez, l'essaim de troupes légères qu'elle a la prétention d'enrôler : débitants de tabac, cabaretiers, personnes chargées d'un service public quelconque, pères d'employés, etc. ; total : dix classes de quasi-fonctionnaires ou de fonctionnaires par alliance, en réserve pour les grands jours. Ainsi le veut le système. Quand le

gouvernement se lassera-t-il de ces lutes à outrance qui n'ont que victoires compromettantes ou défaites cruelles. »

Après avoir ensuite dépeint les petits moyens auxquels ces fonctionnaires et sous-fonctionnaires ont recours, tous les faits de pression, les actes honteux auxquels ce gouvernement se livre, l'écrivain conclut ainsi :

« Ce qui sort désormais jugé de la lutte électorale, ce qui demeure vaincu par sa propre victoire, c'est la pratique des candidatures administratives. La plaie est là : quand un gouvernement réformateur osera-t-il, voudra-t-il y porter le fer ?...

« Quant au pays, réveillé, revenu de ses vaines terres, patient comme tout ce qui dure, il attendra ce que nulle force au monde ne peut refuser à une nation qui la demande : la liberté. »

Nous avons oublié de nommer l'auteur de cette éloquente brochure. Il s'appelle **Jules Ferry** ! et le petit livre auquel nous empruntons les lignes qu'on vient de lire, date de 1883.

Le pauvre blackboulé de Saint-Dié doit aujourd'hui trouver que la liberté est chose la plus abominable du monde et sa mort en 1863 doit être pour lui un remords, et non d'un ineffable péché de jeunesse. Quant à la pression électorale de 1889 — plus forte que celle que le futur Tonkinois décrivait en 1863, — s'il s'avisa de la critiquer, ce serait évidemment pour la trouver insuffisante.

## Deux sous-Constans en cour d'assises.

On lit dans l'*Intransigeant* :

Parmi les mouchards employés par Constans pendant la période électorale, les deux frères Morel se sont signalés tout particulièrement par leur zèle. L'un d'eux, Jules Morel, est actuellement poursuivi par notre ami Terrail-Mermeix, pour faux, usage de faux et calomnie.

Ces deux misérables sont des repris de justice émérites. Jules Morel a un casier judiciaire des plus édifiants, qui porte de nombreuses condamnations pour escroqueries, détournements, coups et blessures, rébellion, menaces de mort. L'autre, Claudio-Marius Morel, se disant publiciste, ne lui cède en rien. Il a été condamné, lui aussi, un grand nombre de fois pour outrages aux bonnes mœurs, chantage, escroqueries, extorsion de fonds, banqueroute frauduleuse.

Ces habitués de Mazas rédigeaient jadis, dans la langue des prisons, deux ignobles canards qui s'appelaient le *Scandale* et les *Châtiments*.

Cette seconde feuille de choux comptait parmi ses principaux collaborateurs la vieille Limouzin. Forcés de quitter la France pour échapper à une nouvelle incarcération, les deux frères se rendirent à Bruxelles, où ils se déclaraient et s'y lièrent intimement avec le fameux capitaine Baratte, l'ex-associé du Saucissonnier, et aussi avec le sieur Mayer.

Ils reprirent là-bas le cours de leurs exploits, et lorsque le général Boulanger arriva en Belgique, ils organisèrent, pour le compte de Constans, des meetings antiboulangistes, créant une agitation destinée à provoquer l'expulsion du chef du parti républicain national.

Tracassés par la police belge, les deux gredins se vengèrent en envoyant à une obscure feuille de chantage qui se publie à Paris, une correspondance anonyme dans laquelle ils attaquaient de la façon la plus immonde M. Buls, bourgmestre de Bruxelles.

Bien que M. Buls fût au-dessus de leurs calomnies, il pria le parquet de s'enquérir du nom de ces diffamateurs. Ceux-ci prirent peur et filèrent sur Londres, où ils sont impunément rentrés à Paris, 30, rue Lepic, le mois dernier... pour poser leur candidature à la députation !!!

Les deux agents de Constans viennent d'être renvoyés, par la chambre des mises en accusations de Bruxelles, devant les prochaines assises, sous l'inculpation de calomnies par la voie de la presse.

Comme il est certain qu'ils se garderont bien de répondre à l'invitation de la justice belge, ils vont être jugés par contumace. C'est le substitut Pholien qui soutiendra l'accusation.

Décidément, comme candidats officiels, les frères Morel étaient bien réussis. Ils ne déparaient pas le tableau.

Les deux drôles sont dignes de leur maître.

## Crispi à Palerme.

Palerme, 14 octobre.

Le banquet offert à M. Crispi a commencé à 7 heures 1/4. 49 sénateurs et 140 députés y assistaient.

M. Crispi a rappelé le discours-programme qu'il a prononcé à Turin en 1887 ; il rappelle les progrès réalisés depuis son arrivée au pouvoir : réfection de la législation, de l'administration et du code pénal ; développement de l'instruction publique. M. Crispi rejette les accusations portées contre les politiques étrangère, militaire et économique du gouvernement ; il dit que la France qui avait repoussé tous les traités avec l'Italie, n'avait conclu le dernier que comme régime transitoire, dont elle faisait pressentir la dénonciation. Elle laisse prévoir maintenant son

intention de se dégager de ses liens avec les autres États et menace même de les rompre tous lors de la prochaine échéance du traité de Francfort. La rupture des rapports économiques avec la France est donc, poursuit-il, un fait indépendant de notre volonté.

C'est la conséquence d'un système général adopté par la France. Je nie d'ailleurs que notre malaise économique provienne seulement de la clôture du marché français. Quand je suis arrivé au pouvoir, l'agriculture nationale traversait déjà une période difficile. Tous nos principaux produits subissaient les effets des conditions des marchés du monde. La reconstitution des vignobles français, la production vinicole de l'Algérie menaçaient déjà l'exportation de nos vins en France.

Le commerce, le crédit, les chemins de fer, la politique, tout dépendait *jadis de la France*. Le gouvernement italien était un satellite de l'Empire.

Après la proclamation de la République, on chercha à s'émanciper de la sujétion économique et politique imposée par les traités et les conventions. Il s'en est suivi un malaise et des conflits qui cesseront quand nous aurons reconquis l'autonomie économique.

L'Allemagne demande beaucoup notre bétail. Nous avons exporté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, plus d'un million d'hectolitres de vin, sans compter ceux expédiés en France, où l'on nous en demande cent soixante-deux mille.

L'orateur demande ensuite si on peut appeler servile et provocatrice une politique qui lui permet de traiter d'égal à égal avec les premières puissances du monde. Nous voulons que le citoyen italien puisse ne pas répéter en vain devant les autres peuples le mot : *Civis romani sum !*

La politique qui conduit Guillaume dans la Rome italienne, non plus en maître, mais en ami, le fait revenir en quelques jours en Italie comme un parent affectueux. Etrange servilité qui nous rend égaux à nos deux alliés !

On nous accuse d'utiliser nos alliances dans un but agressif ! L'Italien ne paie que 13 fr. de dépenses militaires tandis que le Français en paie 33 ! Personne ne nous attaque aujourd'hui parce que nous sommes forts et *alliés aux forts*.

M. Crispi conclut en saluant l'Italie, telle qu'il la veut et que ses auditeurs la veulent. Il boit à son roi et à son héritier, espoir des jeunes générations.

\*\*

Paris, 15 octobre.

Le discours de M. Crispi a produit une très vive émotion dans les cercles politiques.

Au ministère des affaires étrangères, M. Spuller, qui n'a peut-être pas toute la réserve désirable, se montre assez *pessimiste*. Il considère que le langage du premier ministre italien rendra plus difficiles encore les rapports entre les deux pays.

M. Spuller ne cache pas sa façon de voir à M. Ressman, chargé d'affaires d'Italie en l'absence du général Menabrea, avec qui il a eu ce matin une très longue conférence.

M. Ressman s'est efforcé, assure-t-on, de faire valoir la promesse de demander la suppression des droits différenciels au Parlement italien, comme gage des dispositions plus conciliantes de M. Crispi. Le diplomate italien a ajouté : « Et nous comptons bien que le gouvernement français, de son côté, supprimera les droits différenciels sur les produits italiens. »

M. Spuller aurait laissé peu d'espoir de ce côté à M. Ressman. Seul, dans le gouvernement, M. Rouvier est partisan de cette mesure. Si elle était proposée à la Chambre, il est douteux qu'il se trouvât une majorité pour la ratifier.

## Le discours de Crispi et la Presse.

La *Gazette de France* dit au sujet du discours de Crispi :

« Le Pape n'avait point d'illusions sur les désirs et les projets du gouvernement italien. Tout le monde catholique sait que le roi Humbert et ses ministres méditent contre le chef souverain des chrétiens, et, une fois encore, on est solennellement averti. Pour ce qui est de la France, M. Crispi l'a couverte de tous les péchés de l'Italie ; c'est elle qui est la cause de tout, et si les Italiens ne souffrent pas davantage, ce n'est point les intentions qui manquent de ce côté des Alpes.

« Protégée par l'Autriche, l'Allemagne et l'Angleterre, Rome est tranquille.

« Il n'en a pas fallu moins pour apaiser les craintes provoquées par l'ombre de Brennus.

« Ce discours est un chant de triomphe.

« On sait que cette attitude est dans la tradition ministérielle ; surtout en Italie, ce chant, ces cris, ces menaces n'augmenteront point pourtant un pouvoir qui s'enfle outre mesure, pour se donner de la confiance dans ses mauvaises entreprises et dans ses stratagèmes pervers. Il n'y a plus de Romains dans la péninsule, il n'y a que des Italiens. »

La *Liberté* dit :

L'orateur de Palerme a annoncé qu'il demanderait au Parlement l'autorisation de supprimer les droits différenciels entre l'Italie et la France. Cela, a-t-il ajouté, pour donner une nouvelle preuve de nos dispositions conciliantes.

Cette concession, à la vérité, ne prouverait pas grand chose, car elle ne sera qu'apparente. De

la comparaison du tarif général d'Italie et du tarif général français, il résulte, en effet, que le premier est beaucoup plus élevé, que le second est presque prohibitif ; de telle sorte que, si on faisait l'application réciproque du tarif général, il se produirait ceci : que les marchandises françaises entrant en Italie seraient frappées de droits beaucoup plus onéreux que les marchandises italiennes entrant en France.

Donc pas de confusion, s. v. p. Ce n'est pas une concession que vous faites ; c'est une concession que vous demandez et c'est un point à examiner. Il n'y aurait de preuve de conciliation évidente et réelle que si le tarif général italien était ramené au niveau similaire français, et, même en ce cas, le mot de concession ne serait pas le mot propre.

Rome, 15 octobre.

On télégraphie de Palerme à la *Riforma*, qui a publié ce matin une édition spéciale, que le discours de Crispi a causé une très grande impression sur les points concernant la lutte contre les partis extrême et la politique coloniale et étrangère.

## L'alcisé.

La cour d'assises de la Seine jugeait hier, un nommé Rabier, auxiliaire permanent depuis 1883 à l'administration de l'assistance publique, et qui avait été délégué à l'hospice de la Salprière, où il était préposé à la garde de la caisse qui renfermait les bijoux appartenant aux aliénés décédés. Or, quand un aliéné mourut sans héritiers, Rabier, au lieu de verser à la caisse de la préfecture de la Seine les bijoux des malades, les portait sur le registre d'inscription comme *rendus à la famille*, et les mettait dans sa poche. Il les vendait ensuite. Il vola ainsi des bijoux pour une somme de 6.700 francs environ.

Les vols furent heureusement découverts, et, en juin dernier, le directeur de l'Assistance publique, s'apercevant que cet employé infidèle avait d'autre part soustrait en espèces dans la caisse des malades une somme de 4.000 fr., déposait une plainte au parquet.

Malgré l'éloquente plaidoirie de M<sup>e</sup> Comby, Rabier a été condamné à deux ans de prison.

## CHRONIQUE LOCALE

**Tribunal civil.** — L'audience solennelle de rentrée du Tribunal civil a eu lieu ce matin à dix heures au Palais de justice dans la salle des assises.

La messe du Saint-Esprit a été dite par M. l'abbé Crastres. La magistrature et le barreau y assistaient.

Après la messe, Monsieur Camille Viallongue, président, a fait le résumé des travaux de l'année judiciaire 1888-1889 et il en résulte que :

Le 16 octobre 1888 au 15 octobre 1889 le nombre des jugements civils se décompose comme suit :



